

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 29 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 juin 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Nasera BENSLIMANE, Dorinne CORROYEZ, et
Monsieur Grégory DEDIEU, absents excusés.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Demandes de subventions exceptionnelles aux associations

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du pôle finances,
expose aux membres du Conseil Municipal que deux associations extérieures à la
Commune ont déposé une demande de subvention pour leurs besoins de
fonctionnement :

- « Les enfants d'abord Michel Döbel » du service Lebovici au Centre Hospitalier de
Lens.
- « ADEPAPE 62 - parcours de vie » (Association Départementale d'Entraide des
Personnes en Protection de l'Enfance) dont le siège social est situé à Arras.

Considérant que les demandes ont fait l'objet d'une étude, les membres du Conseil
Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'attribuer une subvention de 100,00 € à chacune des deux associations
demandeuses.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 04 JUIL. 2022
AR : 062-216205237-20220629-
del-290622-187-DE
Affiché le 04 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2022
Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire


Daniel KRUSZKA